

Conférence de presse du 20 novembre 2025

11e « Baromètre Conditions de travail »

Quand le télétravail devient la nouvelle norme : opportunités et risques pour la santé

Intervention d'Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse / ancien conseiller national

Il y a dix ans, Travail.Suisse a présenté, en collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise, le premier « Baromètre Conditions de travail ». En tant que président de Travail.Suisse, je me réjouis que cette méthode nous permette depuis lors de mesurer chaque année la qualité des conditions de travail en Suisse à l'aide de cette méthode. Le baromètre nous permet de donner une évaluation fondée de l'évolution des conditions de travail en Suisse du point de vue des travailleurs et travailleuses. Seize des vingt critères affichent des valeurs en baisse, parfois minimales, par rapport à l'année précédente. Toutefois, l'évaluation de la qualité des conditions de travail par les employé·e·s reste bonne. Nous voyons toujours les points sensibles qui nécessitent une amélioration. Dans l'ensemble, l'évolution des critères au fil du temps montre que le monde du travail est en mutation et que l'influence des technologies numériques se fait sentir pour les employé·e·s. Je vais donc aborder la numérisation et le télétravail.

Depuis la pandémie, le télétravail s'est imposé comme une composante à part entière du monde du travail. En 2025, 42,6 % des employé·e·s travailleront au moins partiellement à domicile, 27,5 % au moins un jour par semaine. Les employé·e·s en télétravail évaluent plus positivement les valeurs telles que la motivation, la sécurité et la santé, ce qui est lié à de meilleures qualifications, à un salaire plus élevé et à une plus grande liberté d'action. Cependant, des inconvénients apparaissent en termes de délais, d'interruptions, de disponibilité et de longues journées de travail.

On constate une inégalité entre les emplois avec et sans télétravail. Entre 2021 et 2025, la différence de qualité entre les emplois avec et sans télétravail s'est accentuée :

- 2021 : différence de 3,4 points dans l'indice global
- 2025 : différence de 5,5 points dans l'indice global (70,1 avec télétravail contre 64,6 sans)

Alors que les emplois avec télétravail gagnent en qualité (notamment en termes d'estime, d'autonomie dans l'organisation du temps de travail, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale), les conditions des emplois sans télétravail se détériorent (plus de stress, pression des délais, impact de l'environnement). Ce constat doit être pris au sérieux, car les inégalités sociales s'accroissent et peuvent entraîner des tensions dans les entreprises et la société. Travail.Suisse invite les entreprises à promouvoir et à proposer des options de télétravail également dans les professions moins qualifiées.

La Suisse dispose d'un droit du travail très libéral. Les employeurs peuvent exiger beaucoup de leurs employé·e·s. Pour beaucoup, la pression au travail est constamment élevée. Il en résulte du stress et de l'épuisement, avec toutes les conséquences que cela implique pour la société. Moins de temps pour la famille, pour les enfants, moins d'énergie pour les activités bénévoles : la société en subit les conséquences, tout comme les employé·e·s avec leur santé. Il faut donc des règles efficaces pour protéger les employé·e·s. C'est cette prise de conscience qui a conduit à la première loi sur les fabriques au XIXe siècle.

De nouvelles règles sont également nécessaires en matière de télétravail. Le droit à la déconnexion est indispensable et constitue une revendication claire de Travail.Suisse. Travail.Suisse ne comprend pas que le Parlement, outre le droit à la déconnexion, ne trouve que des détériorations pour mieux réglementer le télétravail. Désormais, les journées de travail pourraient durer jusqu'à 17 heures et le temps de repos pourrait être interrompu. Il semble que les responsables politiques veulent à nouveau faire profiter les employeurs des avantages du télétravail. Travail.Suisse demande au Parlement de renoncer à ces détériorations.

Même ceux qui ne peuvent pas faire de télétravail, comme dans le commerce de détail, risquent de voir leurs conditions de travail se détériorer : au Parlement, la possibilité d'ouvrir douze dimanches par an sans autorisation spéciale risque d'obtenir une majorité. Cela creuserait encore davantage l'écart entre les conditions de travail des emplois en télétravail et celles des emplois hors télétravail. Travail.Suisse et ses fédérations feront tout leur possible pour empêcher cela et continueront à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail de tou-te-s les salarié-e-s. Le « Baromètre Conditions de travail » montre que nous avons encore du pain sur la planche.

Un aspect lié à la numérisation : dans l'ensemble, nous constatons que les technologies numériques ne préoccupent pas encore beaucoup les employé-e-s. Depuis 2021, environ 7 % de salarié-e-s en moins estiment que la probabilité que leur emploi soit remplacé par la numérisation au cours des dix prochaines années est faible. Cependant, le pourcentage de ceux qui pensent que leur emploi sera très probablement remplacé dans dix ans n'a pas augmenté et reste inférieur à 4 %. Si l'on examine les différents secteurs, il est intéressant de noter que dans le commerce de détail et dans le secteur financier et des assurances, la probabilité que l'emploi soit remplacé par les technologies numériques dans les dix ans à venir est estimée à 20 %. Pour Travail.Suisse, il est important que les travailleurs et travailleuses aient accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle. Il y a également du travail à faire dans ce domaine.

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse / ancien conseiller national, wuethrich@travailsuisse.ch,
079 287 04 93